

Atelier d'élaboration du programme n° 1

Thématique : Mobilité - Déplacements

Le 5 décembre 2018

Introduction

Tour de table et présentation de la démarche participative du projet et des 5 thématiques stratégiques issues des ateliers précédents.

Présentation de la thématique Mobilité et Déplacements, ses enjeux, les chiffres clés (voir feuille atelier en pièce jointe).

L'objectif principal de l'atelier du 5 décembre : faire émerger des propositions concrètes, qui seront soumises à la Communauté de Communes.

Lors du débat qui a suivi, les participants ont émis les propositions suivantes.

1. Lutter contre la voiture en solo

- Agir pour accroître la convivialité et le lien social, donc le partage des véhicules et de l'espace public. Notamment :
 - Repenser le territoire, sur la base d'un « urbanisme de la convivialité », et agir pour accroître le lien social, afin de faciliter les rencontres et les projets de mutualisation des déplacements.
 - Multiplier les « espaces de rencontre », afin de faciliter et d'apaiser le partage de l'espace public et l'usage des transports doux.
- Développer les aires de covoiturage. Notamment :
 - Construire de nouvelles aires de covoiturage (à l'entrée de l'autoroute à Nuits-Saint-Georges ou Dijon Sud notamment).
 - Améliorer la signalétique des aires de covoiturage existante
 - Utiliser des parkings existants pour stationner des véhicules de covoiturage (exemples des parkings de la salle Mandela et Saint-Vincent).
 - Envisager la création d'une aire au croisement de l'avenue de la Gare et la RD74, en face de la pharmacie.
 - Utiliser les arrêts de bus pour monter ou descendre des véhicules de covoiturage.
 - Informer de l'existence de ce dispositif dans la communauté de communes (presse, affichage, médias sociaux...)
- Faciliter le covoiturage. Notamment :
 - Promouvoir le covoiturage en rassurant les utilisateurs : exemple de Rézo Pouce et de son système de certification des automobilistes et des autostoppeurs (vignette).
 - Informer sur les gains financiers que représente le covoiturage.

- Créer un service qui centralise les offres de covoiturage : site internet, application mobile, service téléphonique de mise en relation et information, en temps réel, des trajets planifiés ou en cours (exemples Petit Nuiton, Mobigo...)
- Agir avec les acteurs pour accroître le covoiturage. Notamment :
 - Inciter les entreprises à mettre en œuvre des plans de déplacement : harmonisation des horaires en zones industrielles, incitation auprès de leurs salariés.
 - Inciter les écoles et parents d'élèves à mettre en œuvre des plans de déplacement, notamment en dehors des heures de ramassage scolaire.
 - Inciter les associations (centres culturels, clubs sportifs, expositions temporaires, etc.) à promouvoir un accès en covoiturage (par exemple en proposant systématiquement une mise en relation lors de l'inscription à un évènement – exemple de l'Ademe).
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre des circulations automobiles. Notamment :
 - Aménager la chaussée de telle sorte que les voitures soient forcées de ralentir (exemples des routes ondulées en Scandinavie et des ronds-points à visibilité réduite).
 - Développer l'accès aux bio-carburants (exemple E85 et boîtier éthanol).
 - Développer la formation à l'écoconduite, notamment auprès des agents de la Communauté de Communes et des communes.

2. Renforcer l'attractivité des transports en commun

- Renforcer l'attractivité des bus. Notamment :
 - Augmenter la fréquence de passage des bus.
 - Améliorer la signalisation des arrêts de bus.
 - Diminuer le coût des trajets pour augmenter l'attractivité du bus par rapport à la voiture.
 - Développer l'usage de minibus, notamment en dehors des horaires de bureau ou scolaires (accès aux marchés et aux gares notamment).
- Développer les transports ferroviaires. Notamment :
 - Développer l'usage du TER.
 - Lutter contre la fermeture des gares.
 - Agir afin de faire augmenter les fréquences des trains, notamment le week-end et en dehors du rythme scolaire.
 - Augmenter les places de parking à proximité des gares (exemple de Gevrey-Chambertin).

3. Encourager l'usage des transports « doux »

- Améliorer et sécuriser le réseau cyclable. Notamment :
 - Définir le tracé des pistes cyclables en concertation avec les habitants, afin de garantir que les trajets leur soient utiles et qu'ils soient sécurisants.
 - Développer le réseau cyclable et augmenter le nombre de pistes continues (voir subventions de l'état pour les plans vélo).
 - Sécuriser les routes pour faciliter la pratique du vélo dans de bonnes conditions.
 - Diminuer la vitesse des voitures sur l'ensemble du territoire.
 - Lors des travaux, penser systématiquement aux vélos et aux piétons en site propre.
- Promouvoir l'utilisation de vélos et des trottinettes électriques. Notamment :

- Sensibiliser et former à l'usage des vélos et trottinettes dans les écoles et les services publics.
- Inciter les entreprises à promouvoir les transports doux.
- Faciliter les déplacements piétons dans l'espace urbain.
 - Aménager des couloirs piétons sécurisés, là où cela semble nécessaire.
 - Promouvoir la marche, notamment lors des trajets domicile – école, et organiser des pédibus et papibus (accompagnement des enfants par des personnes à la retraite sur un parcours balisé).
 - Promenade PMR : identifier tous les obstacles à la bonne circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite, lors de circuits en fauteuil roulant.

4. Diminuer les émissions de GES liées au transport de marchandises

- Réduire la vitesse des poids lourds.
- Inciter les commerçants à mutualiser la livraison de marchandises aux consommateurs en véhicules propres.
- Organiser un challenge annuel pour inciter les entreprises à concevoir des plans de mobilité mutualisés (aménagement des horaires, incitation au covoiturage, repenser le transport des marchandises, etc.)

5. Faciliter l'accès à des transports moins polluants

- Installer sur le territoire des bornes de recharge des véhicules électriques, notamment à proximité des gares.
- Optimiser les déplacements professionnels des services territoriaux de manière à limiter leurs déplacements (via une plateforme de covoiturage et lors d'organisation de réunions).

6. Faciliter l'intermodalité

- Améliorer l'accès aux aires de covoiturage : accès piétons, pistes cyclables, parkings à vélos sécurisés et abrités, toilettes, etc.
- Faciliter l'accès aux gares : pistes cyclables, parkings à vélos sécurisés, accès piétons, etc.

7. Réduire les besoins de se déplacer

- Encourager et accompagner le développement de commerces ou services mobiles desservant les communes isolées, sur des bases innovantes.
- Développer la télémédecine.
- Développer le télétravail via le développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) : accès haut débit, aménagement de tiers lieux équipés pour des vidéoconférences, etc.

Atelier d'élaboration du programme n° 2

Thématique : Agriculture- Viticulture - Consommation

le 12 décembre 2018

Introduction

Tour de table et présentation de la démarche participative du projet et des 5 thématiques stratégiques issues des ateliers précédents.

Présentation de la thématique Agriculture-Viticulture-Consommation, ses enjeux, les chiffres clés.

Objectif principal de l'atelier : faire émerger des propositions concrètes, qui seront soumises à la Communauté de Communes.

Lors du débat qui a suivi, les participants ont émis les propositions suivantes.

1. Favoriser les techniques agricoles moins polluantes

- Mieux informer les exploitants sur les nouvelles techniques agricoles et viticoles : bio, semis direct, non-labour, couverts végétaux, etc. :
 - Par le témoignage d'exploitants du territoire : retours d'expérience, conseils...
 - Par l'organisation de visites des exploitations, pour les professionnels et le grand public.
 - Par un meilleur conseil sur le plan économique : spécificités des différents marchés, opportunités, etc.
- Mieux accompagner les exploitants :
 - Encourager les conversions à l'agriculture biologique par le retour d'expérience : témoignages, échanges, etc.
 - Augmenter la vie du sol permet de diminuer les impacts des pesticides
 - Par un meilleur accompagnement technique au cas par cas, pour tenir compte des très grandes spécificités de chaque parcelle en termes de culture, sol, exposition, etc. Se rapprocher de la Chambre d'Agriculture, du GAB 21, Écophyto...
 - Par une aide pour financer l'acquisition de technologies particulièrement onéreuses (autoguidage, GPS, capteurs, etc.)
 - Par un soutien financier, le temps de la mise en place effective des nouvelles techniques (plusieurs années souvent nécessaires pour retrouver la rentabilité).
 - Développer la séquestration carbone (en milieu agricole et forestier, il existe une marge de progrès forte en zone agricole avec notamment les mesures de couverts végétal).
- Optimiser certains usages. Notamment :
 - Rationaliser les déplacements en tracteur et voiture domicile / exploitation en confiant en priorité les terres à des exploitants qui vivent à proximité des exploitations.
 - Réduire la combustion des sarments de vigne en les valorisant, en vue d'un recyclage vertueux, notamment en bois de chauffe (une entreprise à Vosne-Romanée s'est installée dans cette activité).
 - Stocker / retenir les eaux pour l'usage agricole (cf. atelier du 28 novembre).

- Prendre en compte le risque phytosanitaire. Notamment :
 - Envisager leur interdiction ou limitation à certaines heures ou à proximité des écoles, en rappelant notamment les règles en vigueur (Article L253-7-1 - Modifié par ORDONNANCE n°2015-616 du 4 juin 2015 – art. 6)

2. Faciliter l'adaptation au changement climatique

- Mener des expérimentations sérieuses et durables sur le territoire.

3. Renforcer les circuits courts

- Ouvrir des espaces dédiés aux productions locales et bio (marchés, plateformes, etc.) et considérer leur accès dès l'implantation (routes et parkings, pistes cyclables, etc.)
- Promouvoir la consommation locale et bio (édition d'un guide, labellisation, garantie locale, etc.)
- Former les agriculteurs à la communication pour la vente de leurs produits.
- Soutenir les AMAP sur le territoire et les autres systèmes entre producteurs et consommateurs.
- Développer la présence de maraîchers et arboriculteurs.
- Sensibiliser / solliciter le réseau existant (union commerciale) pour la vente de produits locaux afin d'éviter de créer des concurrences.
- Agir sur l'harmonisation des prix par rapport aux grandes surfaces notamment.
- Développer les commerces itinérants.

4. Réduire et optimiser la gestion des déchets

- Installer des zones de compost collectif en centre-ville (exemple du parking Crébillon à Nuits ou communal à Corgoloin).
- Sensibiliser les citoyens (porte à porte, affichage, etc.)
- Sensibiliser et éduquer les enfants grâce aux réseaux scolaires et périscolaires (exemple du centre de compost mis en place par des enfants à Gevrey, mais projet abandonné).
- Avoir une redevance incitative plus incitative.
- Améliorer la signalétique de tri, en ville et en déchèteries.
- Valoriser certains déchets (ressourceries locales, épandage en champs, système de consigne sur verre et plastiques, etc.)
- Proposer le broyage des déchets verts sur place, par la mise à disposition de broyeurs.
- Ouvrir les déchèteries tous les jours et réserver des plages horaires pour les professionnels.

5. Energies

- Installation de toits en photovoltaïques.
- Conversion de terres agricoles peu rentables (Haute-Côte) en champ photovoltaïques

Atelier d'élaboration du programme n° 3

Thématique : Bâtiment - Habitat

le 16 janvier 2019

Introduction

Tour de table et présentation de la démarche participative du projet et des 5 thématiques stratégiques issues des ateliers précédents.

Présentation de la thématique Bâtiment et habitat, ses enjeux, les chiffres clés et l'objectif principal de l'atelier du 16 janvier : faire émerger des propositions concrètes, qui seront soumises à la Communauté de Communes.

Lors du débat qui a suivi, les participants ont émis les propositions suivantes.

1. Rénover le bâti existant

- Mieux sensibiliser et informer sur les enjeux individuels et collectifs de l'économie d'énergie :
 - « Ballades thermiques » : visualisation par caméras thermiques de la situation d'une rue, d'un quartier. Explication et pédagogie auprès des habitants.
 - Visite à domicile d'ambassadeurs de l'économie d'énergie (exemple dans la Nièvre).
 - Cartographie du territoire selon la nature des constructions et les besoins spécifiques en rénovation énergétique de chaque typologie de bâtiments.
 - Favoriser les audits et diagnostics individualisés, en limitant le reste à charge (exemples : dispositif Effilogis, ANAH...) et en informant sur les économies qui peuvent être réalisées par les propriétaires habitants mais aussi les bailleurs (avantages fiscaux).
 - Proposer un « parcours de rénovation » groupant les 3 phases de sensibilisation, information et mise en œuvre : ballades thermiques, audits et travaux de rénovation.
 - Mieux exploiter les supports de communication du territoire (publications locales, affichages, etc.)
 - Développer les formes de communication sur ces sujets (vidéo, infographie, etc.)
 - Organiser un concours des maisons rénovées (inspiré du concours des maisons fleuries).
 - Utiliser les temps forts et les supports de communication du territoire (vœux, fêtes et spectacles du 14 juillet, etc.)

- Mieux accompagner les particuliers et les commerçants dans leurs démarches :
 - Mieux faire connaître l'existence du le Pôle Rénovation Conseil du Pays Beaunois en tant que « guichet unique » d'informations techniques, de mise en œuvre et de financement (ce point de convergence est réclamé par plusieurs participants qui ignoraient son existence).
 - Mieux former et informer les agents de service public (mairie) et les artisans, premiers interlocuteurs naturels des particuliers qui souhaitent rénover leur habitation.
 - Développer les aides financières pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie (exonération de taxe foncière ? autres mécanismes ?).

- Accompagner les particuliers dans leurs démarches vis-à-vis des bailleurs et/ou de leur copropriété.
- Encadrer les pratiques et rassurer les consommateurs :
 - Créer une plateforme de sélection et mise en relation avec des artisans conventionnés (exemples de la plateforme Mur-Mur 2 à Grenoble et liste artisans ADEME).

2. Agir sur les nouvelles constructions

- Intégrer la notion d'économie d'énergie plus en amont dans les projets de construction (exemple d'une commune bretonne qui travaille avec un architecte bioclimatique et les habitants d'un futur lotissement dès la phase de conception du projet).
- Créer un pavillon témoin, à la pointe des techniques et usages en la matière.
- Inciter à l'utilisation de matériaux locaux ou nationaux.
- Agir au niveau des PLU pour imposer un niveau de performance énergétique.
- Élaborer un PLU et un PLH pour accentuer et mutualiser les efforts.
- Développer un réel contrôle du respect des normes et règles de l'art en matière d'économie d'énergie.

3. Développer les nouvelles énergies individuelles et collectives

- Favoriser la création de circuits énergétiques courts (exemple : réseau de chaleur).
- Relier les habitats aux sites d'énergies renouvelables.
- Développer l'autoconsommation collective d'énergie.
- Utiliser les surfaces importantes (bâtiments publics, supermarchés, entreprises...) pour développer la production d'énergie photovoltaïque.
- Formaliser un cadastre solaire.
- Optimiser l'efficacité des installations de chauffage à bois existantes.

4. Rendre le bâtiment public exemplaire

- Les bâtiments publics doivent être une vitrine d'une consommation énergétique responsable.
- Cesser de chauffer les bâtiments inoccupés.
- Valoriser le critère technique plutôt que financier dans les appels d'offres publics ; et privilégier les artisans et matériaux locaux.
- Mieux communiquer sur la rénovation des bâtiments publics et leur niveau de performance énergétique.
- Optimiser l'éclairage public (utilisation de leds, horaires, etc.)
- Impliquer et sensibiliser les clubs de sport et autres infrastructures publiques.

Atelier d'élaboration du programme n° 4

Thématique : Économielocale et consommation

le 23 janvier 2019

Introduction

Tour de table et présentation de la démarche participative du projet et des 5 thématiques stratégiques issues des ateliers précédents.

Présentation de la thématique Économie locale et consommation, ses enjeux, les chiffres clés et l'objectif principal de l'atelier du 23 janvier : faire émerger des propositions concrètes, qui seront soumises à la Communauté de Communes.

Lors du débat qui a suivi, les participants ont émis les propositions suivantes.

1. Développer l'économie circulaire

- Faciliter la mise en relation des entreprises :
 - Création d'une Bourse aux déchets / recyclerie (physique et/ou dématérialisée) permettant le don, la vente, le troc... Exemple de la Gratiféria, organisée une fois par an sur le territoire et qui rencontre un réel succès.
 - Créer une plateforme d'échange de ressources et savoir-faire, de mutualisation de certaines opérations (compacteur...)
- Développer la notion de label écoresponsable des artisans et commerçants. Tenter de l'étendre aux grandes surfaces présentes sur le territoire.
- Expérimenter la mise en place d'une monnaie locale qui favoriserait les échanges locaux.
- Réintroduire le principe de consigne, sur le verre mais aussi d'autres types d'emballages (plastique, boîtes...). Exemple de Strasbourg.

2. Réduire, réutiliser et valoriser les déchets

- Envisager la création d'une déchèterie dédiée aux professionnels (déchèterie de Brochon saturée).
- Limiter l'utilisation des emballages :
 - Engager les supermarchés à faire des efforts sur les emballages en incitant leurs clients à venir avec leurs propres contenants (tupperware, boîtes...). Exemple du Gourmet bag.
 - Travailler avec l'ARS pour lever les inquiétudes des enseignes et des consommateurs quant à l'hygiène de la commercialisation de certains produits alimentaires en vrac plutôt qu'en emballages individuels.
 - Favoriser la distribution de produits « recharges » (exemple de la recharge de Ricoré).
 - Concevoir et distribuer un Guide des bonnes pratiques à destination des consommateurs.
 - Mieux sensibiliser et informer sur les avantages du compost ménager.
 - Faciliter la sortie / l'utilisation du compost, notamment depuis le centre-ville.

- Réduire le nombre des levées de déchets et/ou revoir la tarification des levées supplémentaires.
- Réduire le volume des bacs de récupération des déchets ?
- Mieux exploiter certains déchets agricoles ou viticoles :
 - Organiser la collecte et valoriser les sarments de vigne. Exemple de Vitis Valorem et tests en cours à Nuits-Saint-Georges et Vosne-Romanée. Exemple de la filière granulé dans la Drôme.
 - Créer une plateforme de récupération et de recyclage à partir des sarments déjà broyés (bûchettes agglomérées écologiques).
- Expérimentation auprès d'une famille « zéro déchet » + communication et valorisation par la Communauté de Communes. Envisager un partenariat avec une grande surface et/ou des producteurs locaux.
- Expérimentation d'un commerce « zéro déchet ».
- Encourager l'utilisation des potagers individuels et jardins partagés.
- Inciter à privilégier la consommation de l'eau du robinet plutôt que l'eau en bouteille.

3. Rendre les acteurs publics exemplaires

- Exemple des légumes plantés à la place des traditionnelles fleurs dans les espaces publics.
- Favoriser la filière bois dans la construction des bâtiments publics.
- Lutter contre le gaspillage dans les écoles et cantines scolaires. Travailler sur le futur appel d'offres sur le sujet des cantines à horizon 2020 (et notamment la faisabilité juridique et économique d'inclure des critères d'économie durable).
- Augmenter la valeur technique dans l'analyse des appels d'offres aux marchés publics et définir des critères écoresponsables pour chaque marché.

4. Soutenir les entreprises de l'innovation durable et de la transition énergétique

- Favoriser les convergences et les échanges entre les acteurs économiques au sein du territoire : conseil technique, financement, aide logistique, accompagnement à la commercialisation...
- Créer une structure d'accompagnement aux projets d'économie sociale et solidaire.
- Soutenir les initiatives sur le territoire et l'innovation d'usage (exemple de la logistique inversée).
- Favoriser les circuits courts.
- Inciter la création d'association ou réseaux de commerçants (exemple de l'association La Grappe Chambertine à Gevrey).
- Recréer du maraîchage autour des villes. Prévoir un accompagnement, notamment commercial, une transmission de savoir-faire des anciens vers les nouvelles générations. Un « incubateur maraîcher » ?
- Développer et soutenir les AMAP.
- Créer une sorte de marché réservé aux commerçants éco-responsables, qui pourrait réunir une offre complète.
- Favoriser le tourisme écoresponsable :
 - Développer les moyens de circuler hors voiture
 - Concevoir des circuits de tourisme vert (véloroute, sport, artisanat ?)
 - Former le personnel hôtelier
 - Communiquer sur cet aspect du tourisme au sein du territoire

Atelier d'élaboration du programme n° 5

Thématique : Nouvelles énergies

le 30 janvier 2019

Introduction

Tour de table et présentation de la démarche participative du projet et des 5 thématiques stratégiques issues des ateliers précédents.

Présentation de la thématique Nouvelles énergies, ses enjeux, les chiffres clés et l'objectif principal de l'atelier du 30 janvier : faire émerger des propositions concrètes, qui seront soumises à la Communauté de Communes.

Lors du débat qui a suivi, les participants ont émis les propositions suivantes.

1. Favoriser la sobriété énergétique (46% d'économie d'énergie possible)

- Réduire la consommation énergétique des ménages, notamment en :
 - Favorisant la rénovation énergétique des habitations individuelles et collectives : information, accompagnement conseil, aide au financement, etc. (cf atelier Bâtiment et habitat du 23 janvier 2019).
 - Réduisant la part de chauffage électrique, encore importante sur le territoire (17%).
 - Améliorant les systèmes de chauffage au bois existants.
- Sensibiliser les entreprises du territoire : éclairage des locaux, autopartage, etc. (cf ateliers Économie locale du 23 janvier 2019 et Mobilité – transports du 5 décembre 2018 et exemple d'Airbus, qui permet aux collaborateurs de charger gratuitement leur véhicule électrique).
- Donner l'exemple par une meilleure sobriété énergétique des bâtiments publics.

2. Développer la production des nouvelles énergies renouvelables

- Sensibiliser, informer et rassurer les particuliers :
 - Visite d'habitations équipées (photovoltaïque ou autres).
 - Diagnostics énergétiques et simulations des économies qui pourraient être réalisées.
 - Création d'un label de professionnels à même d'accompagner les particuliers dans leurs projets de production d'énergie.
 - Développement des aides et subventions aux particuliers pour la production d'énergie verte.

- Former et informer les élus et agents du service public :
 - Aider les élus à prendre le sujet en main et mieux le relayer auprès des usagers.
 - Organiser, synchroniser et mutualiser les projets des communes du territoire.
 - Accompagner les élus dans leurs négociations avec les promoteurs d'unités de production d'énergie sur le territoire (exemple : indexer le prix des ressources mises à disposition sur le prix de l'électricité).

- Favoriser concrètement les projets de production d'ENR sur le territoire :
 - Co-construire les solutions en réunissant et informant régulièrement toutes les parties prenantes (pouvoirs publics, particuliers, entreprises, exploitants agricoles...)
 - Formaliser une cartographie complète du territoire du point de vue du potentiel ENR : audit et partage avec les parties prenantes publiques et privées (acceptabilité, faisabilité, etc.)
 - Formaliser un cadastre solaire.
 - Favoriser les projets d'auto-consommation collective (modèles des centrales villageoises et coopératives de quartier).
 - Accroître l'autonomie des propriétaires privés (particuliers, entreprises, exploitants agricoles...) pour entreprendre des travaux, y compris le raccordement aux réseaux (schéma directeur, cahier des charges, contrôle des installations).
 - Privilégier les zones urbaines pour installer des panneaux photovoltaïques sur les toits d'entreprises, hangars, parkings...
 - Développer les contreparties entre la Communauté de Communes, qui fournit des ressources à la Métropole, et la Métropole, qui pourrait financer certains investissements et apporter un soutien logistique et technique à la Communauté de Communes.
 - Développer les projets de méthanisation en préservant la biodiversité et en s'inscrivant une logique de revalorisation des sols.
 - Développer les projets éoliens en veillant au maintien de la biodiversité et la préservation des espaces forestiers.
 - Valoriser les sarments de vigne et les réutilisant pour produire de la chaleur (cf atelier Agriculture du 12 décembre 2018)